

UNE MESURE FORTE EN FAVEUR DES COMMUNES LA SIMPLIFICATION DU RECOURS AUX FONDS DE CONCOURS

La Communauté d'agglomération met en œuvre un dispositif de fonds de concours, c'est-à-dire de subventions, à destination des communes pour un montant de 3 millions d'euros sur 6 ans.

Or, à moins de 2 ans de la fin du mandat, seulement 864 518 € ont été versés aux communes soit 28,8 % du montant total.

Partant du constat que les enveloppes sont sous-utilisées en raison de critères trop restrictifs, l'Agglomération a adopté dès le premier conseil communautaire de l'équipe nouvellement élue, le 3 juin 2024, des mesures pour simplifier l'accès des communes, notamment des plus petites, à ces subventions.

Ainsi, pour le premier fonds de concours, qui vise à financer les projets communaux, les communes pourront désormais déposer un plus grand nombre de projets chaque année car il n'y aura plus de restriction sur le nombre de projets déposés. Jusqu'ici les communes étaient limitées à deux dossiers par an.

Pour le second fonds de concours, qui vise à financer des projets à vocation intercommunale, certains critères restrictifs ont été supprimés. Auparavant, les salles des fêtes, les écoles, les parkings et les commerces n'étaient pas éligibles. Ces types de projets sont désormais recevables.

Cette décision, portée par Anne Maricot, vice-présidente en charge du soutien aux communes, représente un premier changement significatif. En simplifiant le recours aux deux enveloppes, le nouvel exécutif souhaite soutenir financièrement autant que possible toutes les communes de l'Agglomération.

« Si ces efforts s'avèrent insuffisants, nous sommes déterminés à explorer d'autres mesures pour faciliter encore davantage le recours à ces fonds. L'Agglomération doit devenir bien plus au service des communes et donc des habitants. », précise Sébastien Eugène, président de l'Agglomération.

CONTACT PRESSE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE LA RÉGION DE CHÂTEAU-THIERRY

Cheffe du service communication :

Emilie MATHIS

Téléphone : 03 23 82 52 14

Courriel : emilie.mathis@carct.fr

Adresse : L'Aiguillage

2, avenue Ernest Couvrecelle

02400 Etampes-sur-Marne

Site web : www.carct.fr



@aggloregionchateauthierry



#agglochateauthierry